



Québec, le 24 août 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-049-167

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 11 août 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec l'information suivante :

« Le personnel du Tribunal administratif du Québec compte combien de titulaires d'un emploi supérieur (juges administratifs à temps plein ou partiel et dirigeants) ayant une formation d'avocat ou de notaire et qui sont membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires? »

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), que l'information demandée peut vous être communiquée. En date de votre demande, le Tribunal comptait 58 titulaires d'un emploi supérieur, avocats ou notaires, membres de leur ordre professionnel respectif.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles
Substitut de la responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels